

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2022/67

Objet : Extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen Destination Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÅABÅA Jimmy HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen Destination Chartreuse

En 2021 le Parc a été lauréat du programme Espace Valléen pour la période 2021-2027, soutenu par l'Europe, l'Etat et la Région.

Ce programme accompagne les territoires de montagne alpins français dans leur transition touristique.

L'ensemble du périmètre du Parc (7 EPCI) bénéficiera de l'Espace valléen pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions élaborés et validés collectivement en juin 2021.

Dans ce contexte, la Région mobilisera le dispositif « Territoire Montagne 4 saisons » pour soutenir les projets de la destination jusqu'en 2027 – dispositif accessible à d'autres territoires, dont ceux du massif central.

Par ailleurs, la Région avait signé en février 2020 une convention afin de soutenir la démarche « Pour une ambition touristique Avant Pays Savoyard et Cœur de Chartreuse » initiée par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS), en partenariat avec le Parc.

Ce soutien devait s'appuyer sur des dispositifs régionaux tels que « territoire d'excellence de pleine nature ».

A la rentrée 2022, la Région a informé le SMAPS que la labélisation « Territoire d'Excellence de Pleine Nature » n'était plus envisageable et que celui-ci devait s'orienter vers « Territoire Montagne 4 saisons ». Deux options s'envisageaient alors pour le SMAPS :

- Déposer un dossier au titre des EPCI de Yenne et de Val Guiers, étant entendu que la CCLA bénéficie déjà de l'espace valléen Destination Chartreuse,
- Solliciter une extension du périmètre « territoire 4 montagnes » coordonné par le Parc aux deux EPCI de Yenne et Val Guiers.

Après échange entre les différents interlocuteurs, la seconde option semblait la plus simple et la plus pertinente.

Pour des raisons de calendrier, les décisions ont dû être prises sans consultation du comité de pilotage espace valléen qui se réunira en début d'année 2023. Le Syndicat mixte du Parc s'est positionné favorablement à cette extension, sous réserve de ne pas déstabiliser la stratégie de la Destination Chartreuse validée en 2021 : ni dans son contenu, ni dans ses moyens financiers.

OBJET

Il est proposé au bureau de confirmer cette position étant entendu que les deux communautés de communes nouvelles ne pourront prétendre qu'au seul dispositif régional lié à l'espace valléen, à savoir « territoire montagne 4 saisons ».

Cette extension implique une évolution dans la gouvernance du comité de pilotage Espace valléen, qui intégrera alors un membre des deux intercommunalités de Yenne et Val Guiers, conformément à la demande du SMAPS (délibération du 27 septembre 2022).

En termes d'animation, le chargé de mission tourisme du SMAPS sera associé au comité technique espace valléen.

Le Parc reste donc chef de file pour la gestion du dispositif régional « territoire montagne 4 saisons ». Dans sa prise de position, le Parc a demandé à la Région la confirmation que l'élargissement du périmètre n'aurait aucune incidence financière dans la mise en œuvre de la stratégie validée en 2021 pour l'ensemble du périmètre du Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen Destination Chartreuse aux intercommunalités de Yenne et Val Guiers,***
- ***D'approuver l'évolution de la gouvernance de l'espace valléen liée à cette évolution.***

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022,

Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

13 DEC. 2022